



**MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE**

**Direction de l'Urbanisme**

**Tel : 04.90.38.55.04**

**Mail : [urbanisme@islesurlasorgue.fr](mailto:urbanisme@islesurlasorgue.fr)**

**L'Adjointe déléguée à l'urbanisme**

**A**

**L'OCCAZ DE SEVEN**

**Mme VOYEZ Sèverine**

**10 Avenue Marius Jouveau**

**HLM Rebenas**

**84800 L'ISLE SUR LA SORGUE**

Affaire suivie par : Chloé CUARTERO

Dossier : DP0840542500139

Demandeur :

Déposé le : 09/02/2024

Complété le :

Travaux : Remise en peinture des menuiseries et pose de deux enseignes en façade

**OBJET : Autorisation préalable d'installation d'enseigne et RAPPEL du dépôt obligatoire d'un dossier relatif à la construction, la modification ou l'aménagement d'un Etablissement Recevant du public.**

Madame,

J'ai le plaisir de vous adresser ci-joint l'autorisation pour la demande d'autorisation préalable d'une nouvelle installation d'enseigne citée en référence.

Par ailleurs je vous rappelle les principales formalités concernant **la construction, la modification ou l'aménagement d'un Etablissement recevant du public**, qui nécessite également le dépôt d'une **autorisation préalable (art L111-8 du Code de la Construction et de l'Habitation)**.

Celle-ci permet de contrôler la prise en compte du **respect des règles relatives à la sécurité et à l'accessibilité de ce public sous la forme d'un dossier comprenant ces éléments (notices et plans)**.

Dans l'attente de ce dossier, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

L'ISLE SUR LA SORGUE, le  
L'adjointe à l'urbanisme

**20 MAI 2025**



Françoise MERLE



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

## CERTIFICAT DE NON-OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le 24/04/2025	Dépôt affiché le 28/04/2025	<b>N° DP0840542500139</b>
Par :	<b>L'OCCAZ DE SEVEN, Mme VOYEZ Séverine</b>	Surface de plancher : 0 m <sup>2</sup>
Demeurant :	<b>10 avenue Marius Jouveau 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE</b>	
Pour :	<b>Remise en peinture des menuiseries et pose de deux enseignes</b>	Destination : commerce
Sur un terrain sis :	<b>7 rue Michelet 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE</b>	

### Le Maire,

Vu la déclaration préalable susvisée,  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,  
Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date du 28/02/2017, modifié et révisé le 16/02/2021  
Vu le schéma directeur d'assainissement pluvial approuvé en date du 21/05/2013,  
Vu le règlement de la zone UA du PLU en vigueur,  
Vu le règlement et les pièces graphiques du Site Patrimonial Remarquable approuvé en date du 9 juin 2020 secteur S1 – ville intramuros,  
Vu l'avis de l'architecte des bâtiments de France,

### ARRETE

**ARTICLE 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.**

**ARTICLE 2 :** Elle est assortie des prescriptions suivantes :

**SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE :** Les préconisations émises par l'architecte des bâtiments de France dans son avis joint devront être respectées.

Les dimensions des enseignes, leurs implantations, leurs matériaux et leurs teintes doivent être validés par la direction du patrimoine de la commune.

Décision exécutoire le	<b>22 MAI 2025</b>
Affiché le	<b>23 MAI 2025</b>

L'ISLE SUR LA SORGUE le **20 MAI 2025**

Pour Le Maire,  
L'Adjointe déléguée à l'urbanisme

Françoise MERLE



**La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article R 424-12 du Code de l'Urbanisme.  
Elle est exécutoire à compter de sa transmission**

**INFORMATION "RISQUE SISMIQUE" :**

La commune est classée en zone 3 pour le risque sismique correspondant à une sismicité modérée. Les architectes, maîtres d'œuvre et constructeurs doivent tenir compte sous leur propre responsabilité des règles de construction parasismique.

---

**INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT**

- **DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (*notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement...*) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.
  - **DUREE DE VALIDITE** : Le permis est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai de 3 ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Sa prorogation pour une année peut être demandée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité.
  - **AFFICHAGE** : Mention du permis doit être affichée sur le terrain par le bénéficiaire dès sa notification et pendant toute la durée du chantier. Il est également affiché en mairie pendant deux mois.
  - **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite*).
  - **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES** : Elle doit être souscrite par le maître d'ouvrage de travaux de bâtiment avant l'ouverture du chantier, dans les conditions prévues par les articles L.242-1 et suivants du code des assurances.
- 

09 10 30

09 10 30

09 10 30



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine  
du Vaucluse**

Dossier suivi par : FABIANI Olivier  
Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE  
CONSTRUCTION

---

Numéro : DP 084054 25 00139 U8401  
Adresse du projet : 7 rue Michelet 84800 L'ISLE SUR LA  
SORGUE  
Déposé en mairie le : 24/04/2025  
Reçu au service le : 25/04/2025  
Nature des travaux:

Demandeur :  
AUTO ENTREPRISE L'OCCAZ DE  
SEVEN représenté(e) par Madame  
VOYEZ Sèverine  
10 avenue Marius Jouveau  
Lieu-dit HLM Rebenas  
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

---

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

**Après examen de ce projet, l'Architecte des Bâtiments de France donne son accord.** Par ailleurs, ce projet appelle des recommandations ou des observations :

les dimensions des enseignes, leurs implantations, leur matériau et leurs teintes doivent être validés par la direction du patrimoine de la commune.

Fait à Avignon

Signé électroniquement  
par Laurence DAMIDAUX  
Le 15/05/2025 à 16:04

**L'Architecte des Bâtiments de France  
Madame Laurence DAMIDAUX**

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

En cas de désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) Provence-Alpes-Côte d'Azur - 23, boulevard du Roi René - 13617 Aix-en-Provence Cedex 1) par lettre recommandée avec accusé de

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Vaucluse - Services de l'État en Vaucluse UDAP 84905 Avignon Cedex 9 - 04 88 17 87 10 - [udap.vaucluse@culture.gouv.fr](mailto:udap.vaucluse@culture.gouv.fr)

réception.

**ANNEXE :**

PDA L'Isle sur la sorgue n°1,2,3 et 4 situé à 84054|L'Isle-sur-la-Sorgue.

Hospice de la Charité situé à 84054|L'Isle-sur-la-Sorgue.

Immeuble Beaucaire, place de la Juiverie situé à 84054|L'Isle-sur-la-Sorgue.

Chapelle des Pénitents Blancs situé à 84054|L'Isle-sur-la-Sorgue.

Chapelle des Pénitents Bleus situé à 84054|L'Isle-sur-la-Sorgue.

Chapelle des Pénitents Bleus situé à 84054|L'Isle-sur-la-Sorgue.

Chapelle des Pénitents Blancs situé à 84054|L'Isle-sur-la-Sorgue.

Hospice de la Charité situé à 84054|L'Isle-sur-la-Sorgue.

Immeuble Beaucaire, place de la Juiverie situé à 84054|L'Isle-sur-la-Sorgue.

Site Inscrit de L'ensemble formé par le centre ville d'Isle-sur-la-Sorgue

SPR de l'Isle-sur-la-Sorgue